



DELIBERATION
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[5 juin 2026]

Date de la convocation

29 mai 2026

Date d'affichage

8 juin 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 25

Procurations : 5

Votants : 30

N° 085/ 2026

Patrice GAUSSERAND, Maire, Daniel RIBES, Marie MONTELS, Daniel BREIL, Joëlle BERTHOMIEU, Jennifer CHEVALIER, Laurent SQUASSINA, adjoints, Sophie BOUVIER-BELLEVILLE, Antony MOUSSU, Gabrielle CASTAGNE-BARDI, Jean-Brice TERZIEFF, Martine VIOLETTE, Bruno FOLMER, Eric BAILHE, Nicolas AUTHESERRE, Corinne DARMANI, Delphine GANTOIS-HENRY, Lahcene BAAZIZ, Isabelle DURANCEAU, Jean-Marc AGUERRE, Marie-Thérèse CIGLIANA, Peggy NOUVIALE, Thomas DOMENECH, Sylvie BAGUELIN, Jean MONCERET, conseillers

Absents et représentés : Virginie SIMON, Karine DEPETRIS, Virginie PUECH, Christophe WATTRELOT, Christelle HARDY

Absents : Claire VILLENEUVE, Michel CARIVEN, Bernard ROUQUETTE

Secrétaire de séance : Daniel RIBES

OBJET DE DELIBERATION : Subventions aux associations pour l'année 2026

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'approuver les montants des subventions aux associations pour l'année 2026 tels que détaillés dans le tableau joint en annexe.

1 annexe

VOTES POUR : 24

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 6

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE le tableau des subventions tel qu'annexé à la présente délibération,

DONNE POUVOIR au Maire, ou au Maire Adjoint Délégué, de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Monsieur le Maire

Patrice GAUSSERAND

Le secrétaire de séance,

Daniel RIBES

Signé électroniquement par :
Patrice GAUSSERAND

Fait à Gaillac le 8 juin 2026

Accusé de réception en préfecture
081-218100998-20260608-085-2026-DE
Date de télétransmission : 08/06/2026
Date de réception préfecture : 08/06/2026